



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex
Poste 87029 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 73 59 92 32

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 919 - 18 avril 2018

Chèques-vacances Policiers municipaux et gardiens de musées

Voici la réponse apportée le **16 avril 2018** au message du **20 mars 2018** de l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FO-UNSA :

«A l'issue la séance de l'agenda social, les services de la DRH ont procédé à de nouvelles simulations tendant à prendre en compte vos demandes d'exclusion des primes des policiers municipaux mais aussi celles des gardiens de musées, par ailleurs également demandées par une intersyndicale.

De telles exclusions remettraient en cause le principe d'équité qui sous-tend l'ensemble des nouvelles dispositions négociées au premier semestre 2017.

Je rappelle que l'augmentation de la participation de la Collectivité - pour un montant annuel de plus de 200 000 € - qui a accompagné la refonte des chèques vacances, a permis à plus de 500 agents d'entrer dans un nouveau dispositif d'attribution. Celui-ci est globalement plus généreux - puisqu'il augmente la valeur faciale du chéquier - mais surtout plus juste au regard de la prise en compte de la rémunération réelle en lieu et place du seul indice brut.

Si quelques dizaines d'agents sortent du dispositif ou d'autres, comme quelques policiers municipaux, glissent dans une tranche inférieure, c'est bien une meilleure équité de traitement entre les agents qui a été trouvée.

Il ne nous est donc pas possible de répondre favorablement à votre demande qui remettrait en cause l'ensemble de l'équilibre et des principes négociés.

Si les organisations syndicales les plus représentatives au sein de la collectivité devaient choisir de rouvrir la négociation conclue en juillet dernier, nous sommes bien entendu disposés à refondre, à niveau d'effort équivalent pour la collectivité, l'ensemble des critères définis l'année dernière.»

Promotions 2018 : Lauréats-es de l'examen d'adjoint administratif principal de 2^e classe

Après analyse des documents sur les **promotions 2018** transmis le 9 avril 2018, les syndicats FO et UNSA avaient transmis le message suivant à la Direction des Ressources Humaines le **14 avril 2018** :

«Selon le tableau «Conditions d'avancement de grade – Catégorie C», il n'y aurait pas de promotionnable au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe / examen professionnel, et en conséquence pas de poste ouvert à ce titre.

Or, selon la liste des promotionnables au titre de l'avancement de grade, 20 collègues sont lauréats-es de l'examen professionnel correspondant, avec effet au 31/05/2017.

Vous voudrez bien nous confirmer que 20 postes pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe sont ouverts à l'intention de ces collègues.»

En date du **16 avril 2018**, la DRH nous a confirmé que **20 postes** sont **ouverts** pour les **lauréats-es** de l'**examen d'adjoint administratif principal de 2^e classe**.

Rencontre avec la DEE

La prochaine rencontre entre la Direction de l'**Enfance** et de l'**Educ**ation et les syndicats FO et UNSA se tient ce mercredi **18 avril 2018**.

Promotions 2018 : Retour des directions

Le **retour des propositions des directions** pour les **promotions 2018** est prévu pour le jeudi **19 avril 2018**.

Rappelons que les **Commissions Administratives Paritaires «Promotions 2018»** sont prévues pour le **28 juin 2018**.